



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
*en charge de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de la vie associative*

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
CIRCONSCRIPTION N° 1
Taiarapu - Australes

Papeete, le 23 avril 2012.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
Mesdames et Messieurs les enseignants des écoles
publiques et privées de Taiarapu et Australes

Note de service n° 9 : la liaison école et collège

A faire élarger par tous les enseignants de l'école

A l'approche de la fin de l'année, notamment au moment où les écoliers de CM2 se préparent à rentrer au collège, il convient de recentrer notre attention sur la liaison école-collège, afin de rendre cette étape importante du parcours scolaire de nos élèves la plus harmonieuse possible.

Cette présente note a pour but de rappeler les échéances institutionnelles en matière d'évaluation des élèves en fin d'école élémentaire pour mieux les orienter au collège, de préciser l'accompagnement de l'équipe de circonscription à ce niveau puis d'annoncer les modalités retenues pour la liaison entre les écoles publiques de Taiarapu et le collège de Taravao.

1. Evaluation, orientation et affectation des élèves au collège

Elles ont fait l'objet d'une circulaire ministérielle référencée 794/2012/MEJ du 26 mars 2012 à laquelle ont été annexés tous les documents nécessaires et habituels : fiche récapitulative, calendrier des opérations, imprimés...

Afin de permettre à l'institution scolaire de traiter efficacement la situation de chaque élève, il s'agira de renseigner tous les documents de manière précise, en respectant les formes des annexes proposées et le calendrier des opérations. Pour cette année encore, la fiche « carte d'identité de l'élève » sera renseignée pour compléter le dispositif habituel.

Ces opérations relèvent de la responsabilité partagée du conseil du cycle 3, du maître de CM2 et du directeur de l'école.

S'agissant des priorités éducatives, certaines font l'objet d'évaluations communes qui permettent, à toutes fins utiles, de déterminer le niveau de compétences atteint par les élèves.

C'est le cas pour l'enseignement **de l'anglais**, avec la mise en œuvre de protocoles territoriaux initiés par la cellule « anglais » de la DEP et déjà développés lors de réunions de directeurs précédentes.

C'est aussi le cas pour **l'usage des TICE au service des apprentissages**, avec l'attestation des compétences des élèves dans le cadre du brevet informatique et internet (B2i – niveau école) au moyen de l'outil de gestion GIBII.

Avec l'aide de l'équipe de circonscription et notamment de l'EALVE et de l'EATICE, il s'agira aussi de mettre en œuvre et de formaliser ces mesures avec précision. Elles constituent, en effet, des indicateurs pertinents à prendre en compte dans le processus de mise en œuvre des priorités éducatives.

2. Action des conseillers pédagogiques

Elle sera priorisée au cycle 3 pour les deux dernières périodes de l'année scolaire, compte tenu des enjeux signalés précédemment. J'ai donné comme consignes aux conseillers pédagogiques de faire des visites de classes de cycle 3, en relation avec les enseignants animateurs (EALVE, EATICE et EALVR) et en concertation avec les directeurs d'écoles, afin d'aider les enseignants dans la mise en œuvre des priorités éducatives.

Au-delà de l'enseignement de l'anglais et de l'usage des TICE au service des apprentissages, je souhaite aussi que soient mis en lumière :

- la maîtrise de la langue française par l'acculturation à l'écrit au moyen de la littérature de jeunesse et par la mise en œuvre de vrais chantiers d'écriture ;
- la résolution de problèmes en mathématiques ;
- l'enseignement des sciences avec la mise en œuvre de la démarche d'investigation ;
- l'art déclamatoire en *reo maohi* avec l'usage de textes longs, à lire, comprendre, mémoriser et déclamer.

Dans la perspective du collège, j'insiste aussi sur la teneur et la régularité des traces écrites produites par les élèves, tous domaines confondus. Je rappelle en effet que le recours à l'écrit est systématique au collège, à toutes les étapes de l'apprentissage et toutes disciplines confondues.

Compte tenu des manques constatés lors des inspections individuelles, j'invite les conseillers pédagogiques et les directeurs d'école à consulter les cahiers des élèves à des fins de régulation.

3. La liaison école-collège à Tairapu

La date du lundi 14 mai a été retenue par le collège de Taravao pour organiser une journée « portes ouvertes » destinées aux classes de CM2.

Selon une feuille de route à préciser ultérieurement, les classes de CM2 seront accueillies ce jour-là par des collégiens - anciens élèves de l'école concernée - pour y découvrir, au moyen d'ateliers disciplinaires tournants, la vie, les acteurs et les enseignements du collège.

Lors de la réunion préparatoire qui s'est tenue avec le collège, j'insiste sur les principes retenus pour profiter pleinement de cette journée « portes ouvertes » :

- Chaque classe participera à la visite, y compris celles à double cours de CM1-CM2 ;
- Deux à trois parents accompagnateurs par classe seront désignés, en veillant à ce que des membres du bureau de l'association des parents d'élèves de l'école y figurent ;
- Chaque classe pourra participer à tous les ateliers proposés, animés par les professeurs du collège ;
- Une collation est prévue à la cantine du collège pour tous les élèves visiteurs ;
- Deux réunions sont prévues pour les parents et pour les enseignants en fin de journée, à 16h00.

S'agissant de la réunion des enseignants à laquelle participera aussi l'équipe de circonscription, la première partie sera consacrée au bilan de la journée et au questionnement des professeurs d'école. La seconde partie de la réunion amorcera les commissions d'harmonisation qui se tiendront dans chaque école au mois de juin.

4. La liaison école-collège aux Australes

Les modalités particulières de rencontre avec les professeurs pour harmoniser le parcours des élèves sont à déterminer avec le collège de rattachement, en coordination avec la CPAIEN en charge des Australes Valmène TOOFA.

Pour Rapa et Rimatara, le recours à la visioconférence peut être fait pour compléter les informations écrites des dossiers transmis.

Pour vous aider à prendre en compte et mettre en application ces recommandations, je vous rappelle que tous les membres de l'équipe de circonscription se tiennent à votre disposition pour toute information et aide complémentaires.

L'Inspecteur de l'Education Nationale



Jean-Louis Laflaquière